

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

DÉLIBÉRATION – CFVU-2026-PROCÈS-VERBAL-46

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DU VENDREDI 12 JUIN 2026

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2026 par laquelle Monsieur Pierre WOLKENSTEIN a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** le procès-verbal présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 21 septembre 2026 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 12 juin 2026.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

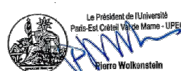
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

Fait à Créteil, le lundi 21 septembre 2026

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Signature


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 37	Votants : 22
Quorum : 19	Votes exprimés : 33
Membres présents : 22	Pour : 32
Membres représentés : 11	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 33	Abstention : 1

Pièce-jointe : compte-rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire du vendredi 12 juin 2026.

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU

VENDREDI 12 JUIN 2026

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. THAUVRON Arnaud, Vice-Président Formation et de la CFVU, présidant la séance en l'absence de Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Pour le collège A

Mme GOROCHOV Nathalie

Pour le collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick
Mme MARQUEZ Sonia
M. GERMAIN Philippe
M. AISSAT Abdelrazak

Pour le BIATSS

M. COSTES Bruno

Pour le collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs
M. BENNEKA Abdelmalek
M. GACHOWSKI Thomas
M. RICHARD Sébastien
M. LEJEUNE Mathieu

Pour le collège dit des « Personnalités extérieures »

M. RUSIN Jacques

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université (pouvoir à Mme GOROCHOV Nathalie)

Pour le collège A

M. BOFFA Romain (pouvoir à M. RICHARD Sébastien)
M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. RUSIN Jacques)

Pour le collège B

Mme BONNASSIEUX Corinne (pouvoir à M. DOMINGUES Rui Patrick)
Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. RICHARD Sébastien)

Pour le BIATSS

Mme LARAIN Lydia (pouvoir à M. COSTES Bruno)

Pour le collège dit des « usagers »

Mme GOMES RODRIGUES JORGE Angèle (pouvoir à Mme KACI Anaïs)
M. MEUDEC Romain (pouvoir à M. BENNEKA Abdelmalek)
Mme THOMAS Manon (pouvoir à M. BENNEKA Abdelmalek)
Mme CHALLOIT Manon (pouvoir à M. GACHOWSKI Thomas)
M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à M. LEJEUNE Mathieu)
Mme DAVID Constance (pouvoir à M. LEJEUNE Mathieu)

Pour le collège dit des « personnalités extérieures »

Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DOMINGUES Rui Patrick)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. THAUVRON Arnaud
Mme FRENKIEL Émilie
M. TAGRI Adil
M. TUZLU Taylan
M. REY Julien
M. FRÉTIGNÉ Cédric
Mme FAURE Bénédicte
M. LEBLANC Jean-Marc
M. BASSAGLIA Yann
M. PALAU Yves
M. VIDEAU Yann
Mme BÉNARD Frédérique
Mme CHAFI Pauline
Mme MARTIN Dara
Mme BENOIST Joanna
Mme SIMOUTRE Laure
Mme DULIC Sanja
Mme DONISCHAL Inès
M. ZANONE Damien
Mme TORRIERO Carole

Ordre du jour

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026*	5
3. VIE ÉTUDIANTE	5
3.1 Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes – 5e appel à projets – Exercices 2025/2026*	5
4. ORGANISATION DES ÉTUDES	9
4.1 Examen des calendriers universitaires des formations 2026/2027*	9
4.2 Examen de la mise à jour du règlement des modalités d'évaluation 2026/2027*	10
4.3 Examen de la création de l'enseignement d'ouverture « engagement »*	11
4.4 Examen des mises à jour des principes et de l'organisation des enseignements d'ouverture de Licence 2026/2027*	12
4.5 Examen du catalogue et calendrier des enseignements d'ouverture 2026/2027*	13
4.6 Examen des maquettes 2M3C des formations du 1er et 2e cycle 2026/2027*	15
4.7 Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation pour 2026/2027 – projet de création de doubles diplômes internationaux – COF*	17
4.8 Campagne nationale Mon Master 2026 – Examen rectificatif des données obligatoires pour le M2E de l'INSPÉ*	18
5. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	19
5.1 Présentation de la cellule VSS et de sa nouvelle procédure	19
5.2 Point d'étape sur la situation du SUAPS	22
6. QUESTIONS DIVERSES	24

La séance débute à 9h46.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

M. THAUVRON : Bonjour à toutes et à tous. L'atteinte du quorum est constatée. **Mme BERGÈS** Karine, Présidente de l'Université, est excusée, car elle est retenue en CSA. Elle ne pourra donc pas être présente ce matin et nous allons dérouler l'ordre du jour. Les informations générales devaient être présentées par la Présidente. La seule chose que je peux vous dire, c'est qu'il s'agit de la dernière CFVU de la mandature. J'en profite donc pour vous remercier d'être présents aujourd'hui, d'avoir été très assidus et d'avoir fait en sorte que cette CFVU se déroule bien tout au long de la mandature.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 18 MAI 2026*

M. THAUVRON : Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 18 mai 2026. Ce procès-verbal est disponible sur le SharePoint. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce document ? En l'absence de questions, nous allons faire un point sur les pouvoirs, qui sont nombreux.

Mme MARTIN : Mme BERGÈS Karine a donné pouvoir à Mme GOROCHOV Nathalie. M. COHEN Laurent a donné pouvoir à M. JOURDAN Philippe. Mme PREVOT-CARPENTIER Muriel et Mme BONNASSIEUX Corinne ont donné pouvoir à M. DOMINGUES Rui Patrick. Mme LARAIN Lydia a donné pouvoir à M. COSTES Bruno. Mme GOMES RODRIGUES JORGE Angèle a donné pouvoir à Mme KACI Anaïs. Mme THOMAS Manon et M. MEUDEC Romain ont donné pouvoir à M. BENNEKA Abdelmalek. Mme CHALLOIT Manon a donné pouvoir à M. GACHOWSKI Thomas. M. BOFFA Romain et Mme BARAU Caroline ont donné pouvoir à M. RICHARD Sébastien. M. BRICET Jean-Baptiste et Mme DAVID Constance ont donné pouvoir à M. LEJEUNE Mathieu. Enfin, M. AUDARD Vincent a donné pouvoir à M. RUSIN Jacques.

M. THAUVRON : Le quorum est bien atteint. S'il n'y a pas de questions sur le procès-verbal, je vous propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du lundi 18 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

3. VIE ÉTUDIANTE

3.1 Examen de la répartition des projets d'initiatives étudiantes – 5^e appel à projets – Exercices 2025/2026*

Un document est projeté.

M. TAGRI : Bonjour à tous. Je vais vous présenter le 5^{ème} appel à projets FSIE pour l'année universitaire 2025-2026. Au global, 23 projets ont été présentés, portés par 11 associations domiciliées sur 4 campus : le campus Damesne IEP, le campus Mondor, le campus Centre et le campus Mail des Mèches.

Les projets présentés se répartissent entre plusieurs axes : la culture, qui représente 46 % des projets, le sport, qui représente 33 %, l'axe social-santé, qui représente 8 %, ainsi que d'autres projets, qui représentent 13 %.

Les projets culturels proposés sur les campus sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Rush Days	<i>RUSH</i>	1 524 €	1 000 €
Les cafés-débats	<i>Méridio Fontainebleau</i>	1 584 €	1 590 €
Projection Kirikou	<i>Penser le Monde Créteil</i>	1 800 €	1 800 €
Voyage à Amsterdam	<i>Les Politistes de Fontainebleau</i>	7 830 €	3 150 €
Événements culturels	<i>Maison des arts</i>	1 200 €	820 €
Ateliers artistiques	<i>Maison des arts</i>	3 560 €	3 560 €
Cinéma	<i>Wake Up AEI</i>	1 228 €	1 230 €
Pôle théâtre	<i>Association Cristolienne des arts</i>	675 €	680 €

M. TAGRI : Concernant les Rush Days, une partie importante de la demande relevait de frais de fonctionnement courant, déjà couverts et pris en compte dans le cadre de la labellisation. Cette précision sera indiquée dans la notification. Je profite également de ce dossier pour rappeler que la nouvelle campagne de labellisation vient de débiter. Elle est ouverte à toutes les associations qui souhaitent candidater.

Le projet des cafés-débats consiste à organiser 8 sessions de débat réunissant environ 30 personnes dans un parc à proximité de Fontainebleau, avec pour objectif de promouvoir la connaissance des institutions démocratiques et de stimuler l'engagement citoyen.

Le voyage à Amsterdam est un voyage pédagogique visant à faire découvrir aux étudiants le fonctionnement des institutions néerlandaises ainsi que le rôle central des Pays-Bas au sein de l'Union européenne. Le montant attribué a été fixé dans le respect du cadrage. À ce titre, je rappelle qu'il est nécessaire que les associations respectent les règles du cadrage, car les commissions sont longues et il est chronophage de devoir recalculer les montants en séance.

La Maison des arts a proposé deux projets : des ateliers artistiques et des événements culturels. Pour les événements culturels, la dotation effective tient compte d'un reliquat non consommé l'année précédente, qui a été réinjecté.

Les projets sportifs proposés sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Semaine d'intégration sportive	<i>Polysport</i>	2 517 €	2 520 €
Pilates	<i>Bureau des sports de Médecine Créteil</i>	460 €	460 €
Accrobranche	<i>Wake Up AEI</i>	673 €	680 €
Matériel football	<i>Bureau des sports de Médecine Créteil</i>	428 €	430 €
Badminton	<i>Bureau des sports de Médecine Créteil</i>	840 €	840 €

Le séjour sportif proposé est le suivant :

Nom du projet	Porteur de projet	Montant demandé	Montant attribué
SKAEI 2027	<i>Wake Up AEI</i>	11 130 €	11 130 €

M. TAGRI : La semaine d'intégration sportive est prévue du 14 au 20 septembre. Elle comprend plusieurs activités sportives, notamment des sessions de Bubblefoot, et est complétée par une tombola. Ce projet de rentrée est mené en partenariat direct avec la Boutique de Fontainebleau.

Le séjour sportif de ski est un projet récurrent. La totalité du financement a été attribuée, le projet respectant les règles relatives au montant par étudiant et à la charte.

Les projets proposés pour les actions sociales, santé et solidarité sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Octobre rose	<i>ACESO</i>	1 248 €	1 250 €
Accueil étudiants étrangers	<i>Association des étudiants en médecine de Créteil</i>	1 654 €	1 260 €
Tombola PODC	<i>ACESO</i>	1 004 €	1 010 €
Journée scientifique du master en Ergothérapie	<i>Master en ergothérapie</i>	7 949 €	5 650 €
Santé mentale	<i>ACESO</i>	345 €	350 €
Les Petits Opérés du CHIC	<i>ACESO</i>	619 €	620 €

M. TAGRI : Le projet Octobre rose prévoit le déploiement de plusieurs actions et stands de sensibilisation tout au long du mois d'octobre, complétés par une tombola, afin de sensibiliser la communauté étudiante au dépistage du cancer du sein.

Le projet relatif à la santé mentale est financé à hauteur de 350 euros. L'association a été invitée à se rapprocher du Service de santé universitaire pour la mise à disposition de matériel et de flyers. Je souligne la réactivité de la Présidente de l'association, qui a pris contact avec le SSU immédiatement après la tenue de la commission FSIE.

L'accueil des étudiants étrangers vise à organiser des événements d'intégration et d'accueil pour les étudiants en échange international et national, à travers des activités culturelles et sociales leur permettant de découvrir Paris et l'Île-de-France.

Les Petits Opérés du CHIC concernent des visites régulières d'étudiants auprès des enfants hospitalisés au Centre hospitalier intercommunal de Créteil, par petits groupes.

Concernant les journées scientifiques du Master en ergothérapie, le montant demandé a été ajusté afin de respecter le cadrage, certaines demandes ne relevant pas du cadre de la FSIE, notamment une remise de diplômes, certains frais de fonctionnement et des frais qui n'étaient pas directement en lien avec les étudiants de l'UPEC.

Les autres projets proposés sont les suivants :

Nom du projet	Porteur du projet	Montant demandé	Montant attribué
Laser Game 2026	Wake Up AEI	1 000 €	1 000 €
Gala Octobre 2026	Wake Up AEI	6 058 €	5 450 €
Bowling Night	Wake Up AEI	1 180 €	1 180 €

M. TAGRI : Le Laser Game est une activité classique d'intégration pour les étudiants de Créteil, mais elle est rarement soumise à la FSIE. Nous nous réjouissons donc que le BDE s'en saisisse. Le gala constitue une relance de l'événement associatif, l'édition prévue l'année précédente n'ayant pas eu lieu. Le dernier projet concerne une soirée Bowling Night organisée par Wake Up AEI.

En résumé, 23 projets ont été présentés dans le cadre de ce 5ème et dernier appel à projets FSIE pour l'année universitaire 2025-2026. Le montant total des subventions proposées s'élève à 47 660 euros. À titre personnel, je souhaitais dire que j'ai été ravi de présenter ces différents projets avec **Mme KACI**, Vice-Présidente étudiante. Comme le conseil va être renouvelé, j'espère que nous aurons l'occasion de nous croiser et je vous souhaite une bonne continuation à tous.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? En tout cas, tout cela traduit la vigueur de la vie associative à l'UPEC. J'en profite également pour rappeler que nous avons créé une fresque de l'Université. Cette fresque a pour objet de permettre aussi bien aux étudiants qu'aux personnels enseignants et administratifs de découvrir l'Université dans sa globalité, puisque chacun connaît généralement seulement une partie de l'Université. Ce type de dispositif, qui permet de financer des initiatives

étudiantes, pourra aussi être mieux connu grâce à cette fresque, notamment lors des réunions de rentrée.

M. GACHOWSKI : Je n'ai pas de remarque particulière sur les projets présentés. Ma remarque porte plutôt sur le fonctionnement de la FSIE. Je l'ai déjà fait remonter aux services : la commission FSIE est la seule commission dans laquelle il n'y a pas de suppléants. Lors de la dernière commission, notre liste n'a pas pu être représentée. Je souhaite donc faire remonter le fait que ce point devrait être modifié, afin que des suppléants puissent siéger et participer aux commissions. Il est très difficile d'avoir des étudiants disponibles, surtout pour des commissions aussi longues. J'en profite également pour faire une seconde remarque concernant la labellisation. Nous n'avons toujours pas reçu notre labellisation pour cette année, ce qui rend compliqué le fait de justifier des dépenses d'argent que nous n'avons pas encore reçu.

Commenté [DM1]: « Il a été indiqué en CFVU que la labellisation de son association a bien été versé »
Remarque complémentaire à la relecture du PV

M. TAGRI : Merci pour cette remarque. Concernant le cadrage, il va être retravaillé pour la rentrée prochaine avec **Mme KACI**, Vice-Présidente étudiante, et avec les services. Nous avons également échangé avec **Mme SIMOUTRE**, qui est présente. La question des suppléants fait partie des sujets sur lesquels nous travaillons, même si rien n'est encore acté. Sur la deuxième remarque, je ne peux pas répondre à la place des services.

M. GACHOWSKI : Je trouve dommage que toutes les listes étudiantes ne soient pas associées au travail sur le cadrage.

M. TAGRI : N'hésitez pas à envoyer toutes vos remarques par mail.

M. GACHOWSKI : Je le fais à chaque fois.

M. THAUVRON : Les remarques de **M. GACHOWSKI** sont bien notées. **Mme SIMOUTRE**, pouvez-vous répondre sur la question du versement ?

Mme SIMOUTRE : Nous allons regarder, je n'ai pas le dossier en tête.

M. LEJEUNE : Pour répondre à ce qu'a dit **M. GACHOWSKI**, les services font ce qu'ils peuvent. Il existe également un groupe entre les différentes listes étudiantes, qui permet de faire remonter les propositions en amont. Même si nous sommes de listes différentes, nous pouvons faire remonter des remarques communes.

Mme KACI : Je voudrais également répondre à la remarque de **M. GACHOWSKI**. N'hésitez pas à me contacter lorsque vous avez des problèmes de subvention. La plupart des associations le font déjà très bien et mon intervention permet souvent de débloquer certaines situations. N'hésitez donc pas à me mettre en copie des mails et à m'associer lorsque vous avez besoin d'aide sur ce type de sujet.

M. THAUVRON : Merci. Y a-t-il d'autres questions ? En l'absence d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

La répartition des projets d'initiatives étudiantes du 5ème appel à projets pour l'exercice 2025-2026 est approuvée à l'unanimité.

4. ORGANISATION DES ÉTUDES

4.1 Examen des calendriers universitaires des formations 2026-2027*

Un document est projeté.

Mme BENOIST : Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente tout d'abord nos excuses pour le dépôt tardif des documents sur le SharePoint de la CFVU, qu'il s'agisse des calendriers universitaires ou des documents relatifs aux points suivants. Certains documents ont été validés seulement hier soir. Comme il s'agit de la dernière CFVU de la mandature, il était nécessaire de les présenter aujourd'hui.

L'ensemble des calendriers universitaires des composantes a été déposé sur l'espace collaboratif de la CFVU. Après plusieurs navettes et échanges entre le pôle Organisation des études, le SIOE et les composantes, nous avons été en mesure d'attester la conformité de l'ensemble des calendriers. Tous les calendriers déposés sont donc considérés comme conformes.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur les calendriers universitaires ? Je rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale. En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

Les calendriers universitaires des formations 2026/2027 sont approuvés.

4.2 Examen de la mise à jour du règlement des modalités d'évaluation 2026-2027*

Un document est projeté.

Mme BENOIST : Le règlement des modalités d'évaluation devait être revu. La DAJG nous l'a signalé, notamment en raison du nouveau décret du 29 janvier 2026, qui modifie le Code de l'éducation sur les cas de fraude et le traitement des fraudes.

Nous avons donc revu ce cadrage en prenant en compte les modifications demandées. Nous l'avons également modifié afin d'intégrer la nouvelle charte de l'UPEC sur le bon usage de l'intelligence artificielle, qui a été votée en conseil d'administration au mois de mars. Nous avons ainsi ajouté, parmi les cas de fraude, un point relatif à l'utilisation de l'intelligence artificielle par les étudiants pour leurs travaux soumis à évaluation.

Nous en avons aussi profité pour reformuler certains passages, ajouter des précisions et des visas, notamment concernant le contrôle continu.

M. THAUVRON : Tout est disponible sur le SharePoint, avec le suivi des modifications.

Mme BENOIST : Oui, tout à fait.

M. THAUVRON : Y a-t-il des questions ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

La mise à jour du règlement des modalités d'évaluation 2026/2027 est approuvée.

4.3 Examen de la création de l'enseignement d'ouverture « engagement » *

Un document est projeté.

M. THAUVRON : Je vous rappelle qu'en licence, les étudiants doivent obligatoirement suivre un enseignement d'ouverture. Ces enseignements représentent 2 ECTS et peuvent relever de différents domaines : le sport, les langues, les activités culturelles ou encore des enseignements plus disciplinaires, dès lors qu'ils ne relèvent pas de la discipline principale de l'étudiant.

L'idée est ici d'introduire dans le catalogue un dispositif différent, permettant de reconnaître l'engagement étudiant au travers des enseignements d'ouverture. Jusqu'à présent, l'engagement étudiant pouvait déjà être reconnu au travers d'un bonus, mais nous constatons que ce dispositif ne fonctionne pas de manière optimale. Il s'agit donc d'élargir les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant. En revanche, les dispositifs ne sont pas cumulables : un étudiant ne pourra pas bénéficier à la fois d'un bonus et de la validation d'un enseignement d'ouverture pour le même engagement.

Mme BENOIST : L'idée est de modifier deux cadrages. Dans un premier temps, le cadrage sur la reconnaissance de l'engagement étudiant à l'UPEC, que nous avons déjà fait voter le mois dernier, a été modifié pour ajouter l'enseignement d'ouverture « engagement » parmi les formes de reconnaissance de l'engagement dans le cadre des unités d'enseignement de la formation.

Cet enseignement d'ouverture « engagement » est destiné aux étudiants de licence engagés à titre personnel et ayant un enseignement d'ouverture à suivre au cours de l'année, d'après leur maquette de formation. Il permet la valorisation d'un engagement en attribuant les 2 ECTS de l'enseignement d'ouverture, sur présentation de justificatifs attestant de 40 heures d'engagement effectuées ou en cours de réalisation. Il permet également de libérer les 16 heures de temps de formation normalement consacrées à l'enseignement d'ouverture, afin que l'étudiant puisse les consacrer à son engagement.

L'enseignement d'ouverture « engagement » n'est pas cumulable avec la valorisation via un bonus ECTS pour le même engagement au cours de la même année.

M. THAUVRON : Ce dispositif pose également la question de la logistique au sein des composantes, notamment pour la reconnaissance et la validation de cet engagement. Il a donc été convenu que tout serait centralisé.

M. REY : Nous avons présenté ce projet aux directeurs de composantes. Ils nous ont alertés sur la charge que cela pouvait représenter pour les scalarités en début d'année et sur la complexité administrative du dispositif. Ils étaient intéressés par le projet, mais craignaient que la charge sur les gestionnaires de scalarité soit disproportionnée, en fonction du taux d'engagement des étudiants.

Dans la mesure où nous bénéficions d'un financement Érasme sur une mission relative à l'engagement, nous avons proposé de prendre en charge cette première année la gestion du dispositif pour les composantes. L'objectif est de mutualiser la gestion, afin que le dispositif puisse être ouvert au plus grand nombre d'étudiants, sans dépendre des capacités administratives de chaque composante. Nous essaierons ensuite de construire les outils qui permettront, à terme, de transférer éventuellement cette gestion aux composantes, en lien avec elles.

M. THAUVRON : Aujourd'hui, lorsqu'un étudiant suit un enseignement d'ouverture, la composante récupère directement la note dans Apogée. L'idée, pour l'enseignement d'ouverture « engagement », est de faire quelque chose de simple et léger pour les composantes. La validation sera centralisée. La différence par rapport aux autres enseignements d'ouverture est qu'il n'y aura pas de note : l'engagement sera validé ou non, et les ECTS seront attribués ou non.

La DEVE vérifiera que l'engagement proposé entre dans les critères fixés, puis que les 40 heures d'engagement sont bien justifiées. Nous sommes donc sur un contrôle de conformité, et non sur une appréciation pédagogique. En cas de difficulté, la situation sera examinée avec la composante, dans un esprit de bonne entente.

Mme BENOIST : Une partie des informations figure dans le cadrage relatif à la reconnaissance de l'engagement étudiant. L'autre partie, notamment les modalités d'organisation, les dates, la manière dont l'étudiant peut candidater et se rediriger vers un autre enseignement d'ouverture si besoin, figure dans le cadrage suivant, relatif aux enseignements d'ouverture.

M. THAUVRON : Merci. Y a-t-il des questions ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

La création de l'enseignement d'ouverture « engagement » est approuvée.

4.4 Examen des mises à jour des principes et de l'organisation des enseignements d'ouverture de Licence 2026/2027*

Un document est projeté.

Mme BENOIST : Nous passons maintenant aux principes et à l'organisation des enseignements d'ouverture pour l'année 2026/2027. Le cadrage est modifié, d'abord parce que ce que nous appelions jusqu'à présent les UE d'ouverture est renommé « enseignements d'ouverture », afin de mieux correspondre à leur statut réel dans les maquettes de formation. En effet, il s'agit souvent d'ECUE intégrés au sein d'UE.

Conformément au cadrage de la nouvelle offre de formation, ces enseignements ne seront plus proposés en première année de licence et vaudront désormais 2 ECTS, et non plus 3 ECTS comme précédemment.

M. THAUVRON : C'était une demande forte des directeurs de composantes. Le poids de ces enseignements d'ouverture, avec 16 heures d'enseignement pour 3 ECTS, pénalisait beaucoup les maquettes de formation.

Mme BENOIST : Nous avons également ajouté un quatrième point dans ce cadrage, afin d'expliquer le dispositif expérimental de l'enseignement d'ouverture « engagement étudiant ». L'étudiant devra envoyer sa demande d'inscription et ses justificatifs à l'adresse engagement@u-pec.fr avant la période d'inscription en ligne aux enseignements d'ouverture.

Après vérification des missions, si celles-ci ne sont pas en adéquation avec les critères d'engagement fixés par l'établissement, l'étudiant sera prévenu par mail à temps pour pouvoir réaliser son inscription pédagogique dans un autre enseignement d'ouverture.

Un important travail de communication sera donc nécessaire sur la mise en place de cet enseignement d'ouverture « engagement ».

M. THAUVRON : Merci. Y a-t-il des questions sur ce cadrage ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

Les mises à jour des principes et de l'organisation des enseignements d'ouverture de Licence 2026/2027 sont approuvées.

4.5 Examen du catalogue et calendrier des enseignements d'ouverture 2026/2027*

Un document est projeté.

Mme BENOIST : Nous passons à l'examen du catalogue et du calendrier des enseignements d'ouverture. Pour le calendrier, nous sommes sur les mêmes dates que cette année, il n'y a pas de changement particulier.

Concernant le catalogue, la véritable question porte sur le nombre de places que nous parvenons à proposer aux étudiants qui doivent réaliser un enseignement d'ouverture.

Le nombre de places proposées en enseignements d'ouverture est le suivant :

Composantes	Nombre d'UE	Places 1er semestre	Places 2ème semestre	Total places proposées
AEI-IS	1	200	0	200
Droit	4	80	105	185
INSPE	5	82	87	169
LLSH	4	56	61	117
IEP	4	80	0	80
Sciences	6	240	205	445
DRI	8	185	225	410
SCUIO-BAIP / Pôle Entrepreneuriat	4	45	76	121
SSU	2	45	25	70
SUAPS	38	1145	1542	2687
Vie de campus	23	447	528	975

Total	99	2605	2854	5459
-------	----	------	------	------

Mme BENOIST : Pour l'année 2026/2027, 6 enseignements d'ouverture sont supprimés : 1 à l'UFR de Sciences et Technologie, 2 à la DRI et 3 au SCUIO-BAIP. Par ailleurs, 9 enseignements d'ouverture sont créés : Pourquoi et comment créer une association ? - Art, histoire et culture à Fontainebleau et alentours - Art, littérature et société - Découvrir et faire découvrir un objet des sciences - Arts et techniques du XVIIIe siècle - Interculturel et mobilité internationale - Le Japon : des mystères du peuple japonais et de la culture japonaise - Soft skills et réussite professionnelle - Produire son podcast en toute autonomie - Photographie.

Le catalogue des enseignements d'ouverture du SUAPS est reconduit à l'identique pour 2026/2027, sous réserve de la disponibilité des locaux et de l'équipe pédagogique.

M. THAUVRON : Il y aura un point sur le SUAPS en fin de séance.

Mme BENOIST : En 2025/2026, nous avons été confrontés à un nombre insuffisant de places proposées en UE d'ouverture aux semestres impairs, par rapport au nombre d'étudiants devant s'inscrire. Cela a conduit à la création exceptionnelle, en urgence, d'une UE « Remise à niveau en Français – Projet Voltaire », qui a accueilli 284 étudiants.

M. THAUVRON : Je remercie **Mme MARQUEZ**, qui a coordonné cet enseignement avec le CIDP. Cette ouverture nous a été extrêmement utile et a été décidée en une quinzaine de jours.

Mme BENOIST : Pour 2026/2027, la suppression des enseignements d'ouverture en L1 devrait permettre d'équilibrer le ratio entre le nombre de places offertes et le nombre d'étudiants à inscrire.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Ce dispositif est très lourd en gestion, à la fois pour Mme BENOIST et ses services, pour les composantes qui contribuent, mais également pour les services, puisque l'essentiel des places est assuré par ces derniers. Je remercie les composantes qui participent à ces enseignements d'ouverture. Toutes ne proposent pas de places, alors même que certaines ont des étudiants en licence devant suivre un enseignement d'ouverture.

M. COSTES : La Faculté de santé ne peut-elle pas proposer d'enseignements d'ouverture ?

M. THAUVRON : La question de la Faculté de santé est particulière, notamment pour la Licence Sciences pour la santé, car elle est adossée à un concours d'entrée, avec des questions d'interclassement. Tout devient donc extrêmement sensible, car le classement peut se jouer à un dixième, voire à un centième de point.

Mme BENOIST : Les étudiants de Licence Sciences pour la santé suivent un enseignement d'ouverture. Ils sont nombreux, environ 400 étudiants chaque année, et prennent donc beaucoup de places. En retour, il n'y a pas d'enseignement d'ouverture proposé par l'UFR Santé, ce qui peut créer un déséquilibre. L'équipe administrative de l'UFR Santé est toutefois très vigilante sur le suivi des inscriptions,

des notes et des remontées, précisément en raison des enjeux liés au concours. Nous nous coordonnons très bien avec elle.

M. THAUVRON : Y a-t-il d'autres questions ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

Le catalogue et le calendrier des enseignements d'ouverture 2026/2027 sont approuvés.

4.6 Examen des maquettes 2M3C des formations du 1er et 2ème cycle 2026/2027*

Un document est projeté.

Mme BENOIST : Nous passons à un dossier important, celui des maquettes 2M3C des formations du 1er et du 2ème cycle pour l'année 2026/2027. Nous avons déjà eu un premier passage sur ces grilles, mais toutes les formations ne sont pas encore présentées aujourd'hui. Je vais donc vous indiquer les formations dont les maquettes ont pu être validées et attestées comme conformes pour le vote de ce jour.

Pour le 1er cycle, sont présentées les maquettes suivantes :

- l'ensemble des Licences de l'UFR d'AEI ;
- la Licence Gestion des entreprises de l'IAE Paris-Est ;
- la Licence Sciences pour la santé de l'UFR Santé, qui fait l'objet d'une reconduction sur l'ancien cadrage, dans la mesure où une nouvelle réforme de cette licence est prévue pour la rentrée 2027 ;
- la Licence Professorat des écoles de l'INSPÉ ;
- les Licences STAPS Éducation et motricité et Entraînement sportif, ainsi que les DEUST Métiers de la forme et AGAPSC Football de l'UFR SESS-STAPS.

Pour le 2ème cycle, sont présentées les maquettes suivantes :

- les Masters de l'UFR LLSH, hors EUR-FRAPP et Master GEAD TVS ;
- l'ensemble des Masters de l'INSPÉ, à savoir les nouvelles maquettes M2E et la reconduction des MEEF PIF ;
- l'ensemble des Masters de l'UFR Sciences et Technologies ;
- le Master Droit privé parcours Droit des personnes, des familles et de leur patrimoine de l'UFR de Droit ;
- pour l'UFR Santé, un M1 Biologie-Santé et quatre M2 : le Master Santé publique parcours Recherche en santé publique, le Master Biologie-Santé parcours B2PRS, le Master Biologie-Santé parcours BTCS et le Master Biologie-Santé parcours Toxicologie Exposome Santé.

Un certain nombre de maquettes ne sont donc pas encore validées aujourd'hui, en raison d'échanges encore en cours et de retours parfois très tardifs. Les équipes centrales sont également très mobilisées, compte tenu de l'ampleur du travail à mener.

M. REY : Pour rappel, l'échéance initiale était fixée à février-mars. Nous sommes bien conscients que ce travail représente une charge très importante pour les équipes pédagogiques. Toutefois, les formations ne peuvent pas être modélisées tant que les maquettes ne sont pas faites. Or, si elles ne sont pas modélisées, la rentrée sera très compliquée pour les équipes administratives des composantes.

Nous allons donc nous autoriser, à titre exceptionnel, une procédure de vérification de la conformité jusqu'à la fin de l'été. Il s'agira de vérifier que les maquettes sont conformes au cadrage et à la réglementation, afin de permettre la modélisation des enseignements et la préparation de la rentrée. En revanche, une régularisation devra ensuite intervenir en CFVU au mois de septembre, car l'administration ne peut pas juger de l'opportunité d'une offre de formation. Seule la CFVU peut se prononcer sur ce point.

Nous pourrions vérifier une offre uniquement si elle a été validée par le conseil de composante. Il faudra donc que les maquettes passent par les conseils de composantes. Nous rappelons également qu'aucune évaluation ne pourra être réalisée tant que la CFVU ne se sera pas prononcée. L'objectif est de permettre aux étudiants d'être informés de leurs maquettes et de leurs modalités d'évaluation avant toute évaluation.

M. THAUVRON : Je ne serais pas aussi catastrophiste, dans la mesure où nous sommes surtout sur des Masters et non sur des Licences à gros effectifs. C'est toutefois la raison pour laquelle nous avons passé en priorité les Licences, pour lesquelles les enjeux de modélisation sont plus importants.

Il reste encore quelques formations de 1^{er} cycle à valider, notamment du côté de la FSEG, ainsi que certaines formations en fin de cohorte liées à la réforme de la Licence Professorat des écoles.

Je souhaite remercier l'ensemble des équipes centrales et les différents services qui se sont réparti le travail sur les grilles Excel, ainsi que les composantes qui ont réalisé le travail en amont, ont reçu les observations et ont effectué les corrections nécessaires. Il s'agit d'un travail considérable. Une fois les choses stabilisées, les prochaines années devraient surtout porter sur des ajustements à la marge, notamment dans le cadre de la démarche de co-conception des formations.

M. FRÉTIGNÉ : Si je comprends bien le calendrier, à partir d'aujourd'hui et jusqu'à la fermeture de l'Université, les allers-retours avec la DEVE se poursuivent jusqu'à l'obtention d'un accord. À la rentrée, une CFVU permettra aux élus d'officialiser les choses. Mais, avant cela, les maquettes devront bien passer en conseil de gestion ?

M. REY : Oui. Dès que vous avez le feu vert, vous pouvez commencer à modéliser sur un projet. Nous allons faire un « sous réserve de validation », pour permettre une modélisation propre, avant le passage en CFVU. Nous essayons d'être pragmatiques, tout en restant rigoureux.

M. THAUVRON : C'est la rigueur dans la souplesse.

M. FRÉTIGNÉ : La présentation a introduit un doute, car il a été question d'Éducation et motricité et d'apprentissage, alors qu'il s'agit d'une autre mention. Nous avons

parallèlement demandé le passage de la Licence Éducation et motricité en contrôle continu intégral.

Mme BENOIST : Nous reverrons ce point avec vous. Les documents sont déposés sur le SharePoint et le vote porte sur les documents transmis.

M. GERMAIN : Pour préciser, nous votons bien sur ce qui est écrit et déposé sur le SharePoint.

M. VIDEAU : Je souhaite d'abord m'excuser pour le retard occasionné. Je suis conscient du travail réalisé par les services et je présente mes excuses, étant le principal responsable de ce retard. J'ai toutefois une question : aucune mention de Master de la FSEG n'est présentée aujourd'hui, y compris celles qui étaient passées dans le cadre de la co-conception et qui avaient déjà fait l'objet d'allers-retours. Je m'interroge sur ce point.

M. REY : Nous allons reprendre avec les services. Nous allons organiser plusieurs vagues et envoyer un calendrier clair aux directions d'UFR. L'idée est que vous puissiez transmettre les documents au fil de l'eau. N'hésitez pas à envoyer vos maquettes dès qu'elles sont prêtes.

M. THAUVRON : Merci. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de passer au vote.

Les maquettes 2M3C des formations du 1er et du 2ème cycle 2026/2027 présentées en séance sont approuvées.

4.7 Examen des demandes d'évolution de l'offre de formation pour 2026/2027 – projet de création de doubles diplômes internationaux – COF*

Un document est projeté.

M. ZANONE : Bonjour à tous. Je vais vous présenter les doubles diplômes internationaux portés par le Master Lettres. Il s'agit, d'une part, du renouvellement du double diplôme avec l'Université de Catane et, d'autre part, de la création d'un nouveau double diplôme avec l'Université de Naples Federico II.

Ces doubles diplômes s'inscrivent dans un contexte d'échanges Erasmus très développés, notamment avec l'Italie. Nous accueillons régulièrement des étudiants italiens dans notre Master Lettres et ces partenariats permettent de consolider ces mobilités.

Le premier double diplôme concerne l'Université de Catane. Il existe déjà et fonctionne bien. Il s'agit donc d'un renouvellement. Il associe le Master Lettres – Littératures et monde : histoires, discours, représentations de l'UPEC et le Master Langues et Littératures comparées de l'Université de Catane.

Le fonctionnement est le suivant : les étudiants effectuent leur première année de Master dans leur université d'origine, puis leur mobilité vers l'université partenaire a

lieu en deuxième année. À l'issue d'une soutenance de mémoire conjointe, l'étudiant peut obtenir le diplôme de Master Lettres de l'UPEC et le diplôme de Master Langues et Littératures comparées de l'Université de Catane. Le flux prévu est modéré, de l'ordre de deux étudiants dans chaque sens chaque année. Dans les faits, le flux concerne davantage des étudiants italiens venant à l'UPEC, mais le dispositif fonctionne de manière satisfaisante.

Le second projet concerne la création d'un nouveau double diplôme avec l'Université de Naples Federico II, qui fait partie de l'alliance Aurora. L'initiative est venue de collègues de Naples, désireux de proposer ce double diplôme à leurs étudiants. Le double diplôme repose sur les maquettes existantes dans les deux universités.

Le dispositif prévoit un séjour de deux semestres dans l'université partenaire. Pour les étudiants de l'Université de Naples, la mobilité à l'UPEC aura lieu aux semestres 1 et 2. Pour les étudiants de l'UPEC, la mobilité à Naples aura lieu aux semestres 3 et 4. Le double diplôme débouchera sur l'obtention de deux diplômes de Master : le Master Lettres de l'UPEC et la Laurea Magistrale in Lingue e Letterature comparate de l'Université de Naples Federico II.

M. THAUVRON : Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions sur ces deux beaux partenariats avec l'Italie ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

Les demandes d'évolution de l'offre de formation pour 2026/2027 relatives aux doubles diplômes internationaux sont approuvées.

4.8 Campagne nationale Mon Master 2026 - Examen rectificatif des données obligatoires pour le M2E de l'INSPÉ*

Un document est projeté.

Mme DULIC : Bonjour à tous. Il s'agit d'un rectificatif concernant les Masters M2E, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

Je vous rappelle les données obligatoires qui font l'objet du vote dans le cadre de la campagne Mon Master : l'architecture des parcours types, les capacités d'accueil limites, les capacités offertes limites sur la plateforme Mon Master, les attendus de la formation, les critères généraux d'examen des candidatures, le principe de composition des commissions d'examen des candidatures et les modalités de candidature.

Initialement, les M2E du second degré ne devaient ouvrir qu'aux lauréats des concours. C'est ce qui avait été voté en janvier. Finalement, ces M2E du second degré ouvriront également, en partie, aux non-lauréats des concours. Ces rectificatifs ont déjà été votés en conseil d'administration, pour des raisons calendaires.

Trois parcours types du M2E second degré ne sont pas concernés par cette ouverture aux non-lauréats et restent ouverts uniquement aux lauréats des concours : l'anglais, les lettres modernes et les sciences et techniques industrielles en lycée professionnel.

Pour les autres formations concernées, les collègues de l'INSPÉ ont complété les attendus, les critères généraux d'examen des candidatures, le principe de composition des commissions d'examen et les modalités de candidature, avec dossier et, parfois, entretien. Ces éléments figurent dans le document mis à votre disposition.

M. THAUVRON : Ce qui ne sera pas simple, c'est que, dans une même formation de M1, nous aurons des étudiants qui ont réussi le concours et qui préparent le métier, et d'autres qui n'ont pas réussi le concours et qui vont le préparer à nouveau en parallèle.

Je remercie les services centraux, les services de l'INSPÉ et les équipes pédagogiques de l'INSPÉ, car tout cela a dû être fait dans l'urgence. L'ouverture aux non-lauréats des concours nous a été demandée par la tutelle.

Y a-t-il des questions ? En l'absence de questions, je vous propose de passer au vote.

L'examen rectificatif des données obligatoires pour le M2E de l'INSPÉ dans le cadre de la campagne nationale Mon Master 2026 est approuvé.

5. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Présentation de la cellule VSS et de sa nouvelle procédure

Un document est projeté.

Mme CHAFI : Bonjour à tous. Je vais vous présenter la création d'une cellule VSS pour la rentrée de septembre. Cette cellule aura pour mission d'accueillir, d'écouter, d'accompagner et de réorienter tout étudiant ressentant un besoin d'accompagnement à la suite d'une suspicion ou d'un signalement de violences sexistes et sexuelles, de harcèlement ou de discrimination.

Il s'agit, dans un premier temps, de clarifier la communication et les rôles. Aujourd'hui, la rubrique VSS du site internet de l'UPEC doit être améliorée, notamment pour préciser le rôle de France Victimes, qui est une cellule d'écoute, d'information et d'orientation, mais pas une cellule interne de traitement et de suivi des signalements.

Deux étapes sont prévues en 2026. La première consiste à mettre en place une nouvelle procédure de signalement, avec une adresse générique et un formulaire de signalement. La seconde, à partir de l'année universitaire 2026-2027, consiste à créer une cellule dédiée, avec un ou une chargée de mission qui accompagnera les étudiants concernés.

Dans la nouvelle procédure, l'étudiant pourra effectuer un signalement directement auprès de l'UPEC ou par l'intermédiaire de France Victimes, si l'étudiant accepte que les faits soient transmis à l'établissement. La DEVE accusera réception du signalement et assurera l'interface avec l'étudiant. La DAJG sera chargée de qualifier les faits et d'indiquer si une procédure d'établissement doit être engagée. Elle pourra saisir la Présidence ou la Direction générale des services si nécessaire. Le SSU pourra être

mobilisé en cas d'urgence, notamment pour proposer un accompagnement médical ou psychologique.

La cellule aura également un rôle de communication et de sensibilisation. Un travail sera mené avec la DRH et le service Vie de campus sur les campagnes de sensibilisation à destination des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Un plan de formation sur les VSS, le harcèlement et les discriminations est également envisagé, notamment pour les étudiants engagés dans les associations ou les BDE. Des capsules vidéo pourront aussi être créées avec le SSU sur la santé mentale.

La cellule assurera la coordination et le suivi des signalements, en lien avec la DAJG, le SSU, le pôle social de Vie de campus et les composantes, notamment lorsqu'un aménagement de scolarité est nécessaire. Des permanences seront mises en place au SSU afin de proposer aux étudiants un lieu confidentiel et sécurisant.

La procédure actuelle ne change pas immédiatement. Nous avons demandé la création d'un poste pérenne hors campagne d'emploi, afin qu'un titulaire ou un personnel dédié puisse prendre ce poste. Si la cellule fonctionne et si les signalements sont nombreux, une deuxième demande de poste pourra être formulée, éventuellement financée par la CVEC. En cas de développement important de la cellule, il faudra également envisager la formation d'enquêteurs internes à l'établissement.

Une commission pluridisciplinaire pourra se réunir toutes les six semaines à deux mois, en fonction des besoins. Elle réunirait notamment la Vice-Présidence étudiante, les Vice-Présidences concernées, la DEVE, la Vie de campus, le SSU, la DAJG, la DRH, le service prévention et, le cas échéant, France Victimes. L'objectif est d'avoir une vision globale des situations, de ne pas attendre pour améliorer les dispositifs et de pouvoir agir de manière concertée, y compris en urgence.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Il s'agit d'un vrai progrès. J'ai une question : nous parlons de VSS, mais nous parlons aussi de harcèlement et de discrimination. Comment cela s'articule-t-il ?

Mme CHAFI : Nous sommes bien sur les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations. L'intitulé complet est un peu long, mais le périmètre est bien celui-ci.

M. THAUVRON : Merci. Il y avait déjà un dispositif, mais il était dysfonctionnel. Cette nouvelle procédure permet de l'améliorer à partir du retour d'expérience. Y a-t-il des questions ?

Mme MARQUEZ : Je n'ai pas de question sur l'ensemble du dispositif, le document ayant été déposé tardivement. Je me demandais toutefois si les signalements pouvaient être anonymes.

Mme CHAFI : C'est une difficulté. Si le signalement est totalement anonyme, nous ne pouvons pas accompagner l'étudiant ni vérifier s'il est bien inscrit chez nous. Nous avons toutefois eu un atelier sur ce sujet, qui a bien fait remonter cette question de l'anonymat. Nous allons donc travailler sur un outil permettant, si besoin, de faire des

signalements anonymisés. C'est en cours de réflexion et cela sera travaillé avec l'arrivée du ou de la chargée de mission.

M. REY : Ce dossier a été présenté en CSA, puisqu'il s'agit d'un nouveau processus et d'une création de poste. Le poste a obtenu un avis favorable à l'unanimité. Nous savons que le dispositif est perfectible. Il devra évoluer et nous pourrons vous présenter ces évolutions en CFVU, au fur et à mesure de sa maturation.

Mme MARQUEZ : C'est important, car certaines personnes n'osent pas faire un signalement en donnant leur nom. Si plusieurs personnes signalent les mêmes faits ou le même auteur présumé, cela peut permettre de faire apparaître des signaux faibles.

Mme CHAFI : Nous allons également travailler avec la Direction de la communication sur les textes du site internet, afin de préciser aux étudiants qu'un signalement ne conduit pas nécessairement à une mesure répressive immédiate contre l'auteur présumé. Certains étudiants ont besoin d'être accompagnés et entendus, sans forcément engager tout de suite une procédure. Il faut que le dispositif soit sécurisant.

M. LEJEUNE : Merci pour le travail mené. Cette cellule contre les violences est très importante pour les étudiants. Ce dispositif sera-t-il présenté à la rentrée dans les composantes ?

Mme CHAFI : C'est ce qui était prévu, mais nous ne lancerons pas de campagne d'ouverture de la cellule tant que nous n'aurons pas de chargé de mission et de date effective d'ouverture. Sinon, nous risquerions d'envoyer un mauvais message. En revanche, nous pourrions transmettre aux composantes la procédure applicable dans l'attente de la création effective de la cellule.

M. THAUVRON : Il faudra aussi utiliser la fresque de l'Université pour faire figurer ce point dans le dispositif d'information.

M. VIDEAU : Je m'interroge sur la place des composantes. Nous pouvons être le point d'entrée de certains signalements et nous sommes parfois démunis sur la manière de gérer ces situations. En regardant l'organigramme et les documents, je ne voyais pas très bien ce qui nous était demandé, ni ce que nous devons faire ou ne pas faire.

Mme CHAFI : Dans un premier temps, l'idée est que nous prenions contact avec les composantes lorsqu'un signalement concerne un étudiant et qu'il y a besoin d'un aménagement, par exemple un changement de groupe. Lorsque la chargée de mission sera en poste, nous souhaitons rencontrer toutes les composantes pour échanger avec vous sur vos pratiques, sur la manière dont vous faites face à ces situations et sur la façon dont nous pouvons travailler ensemble. Nous allons également travailler avec la DAJG pour recenser les actes de harcèlement et déterminer qui doit intervenir, à quel moment. Nous sommes au début de la construction de cette cellule.

Mme FRENKIEL : Par le passé, il est arrivé que des étudiants souhaitent rester anonymes et que cela rende les situations difficiles à traiter. Il faut bien sûr protéger les étudiants et les étudiantes, mais aussi respecter la présomption d'innocence. Je souhaite simplement insister sur le fait que, dans les composantes, il peut être utile

que l'information ne reste pas uniquement au niveau de la direction, sans pour autant donner de nom. Les collègues peuvent parfois aider à faire avancer les situations, car les auteurs présumés ne s'en prennent pas nécessairement à une seule personne.

Mme CHAFI : C'est pour cela que nous allons mettre en place des permanences au SSU, dans un lieu confidentiel et sécurisant, pour les étudiants qui ne souhaitent pas forcément formaliser immédiatement un signalement par écrit. Ensuite, il faudra travailler avec les composantes. La cellule est destinée aux étudiants, mais nous serons amenés à travailler avec la DRH lorsque des personnels sont également concernés. La DRH dispose déjà d'un dispositif avec le service Vie professionnelle et France Victimes. Nous sommes au début d'un processus qui devra se structurer dans les prochaines années.

M. REY : Nous ne devons pas nous substituer à la justice. Lorsqu'il s'agit d'un délit ou d'un crime, nous conseillerons aux étudiants de recourir aux voies judiciaires. En revanche, notre rôle, en tant qu'université, est de garantir des aménagements pour que la personne concernée ne soit pas pénalisée dans ses études. Il faut trouver un juste équilibre : accompagner les victimes, les orienter vers les bons interlocuteurs, sans occuper une place qui n'est pas la nôtre.

M. GACHOWSKI : Une partie de ma question a été traitée. Je souhaite toutefois faire un retour d'expérience. Le problème de l'externalisation vers France Victimes était que les victimes se retrouvaient parfois avec quelqu'un au téléphone qui leur disait d'aller porter plainte, sans que l'Université puisse réellement agir. Pendant deux ans, il y a eu un vide. En tant que syndicat, nous avons eu connaissance de faits de violences qui ont été remontés aux instances de l'Université, mais qui ont eu du mal à être traités. Il faudra donc être vigilant. On ne peut pas se contenter de dire aux étudiants d'aller porter plainte. En cas de faits de violences au sein de l'Université, il faut appliquer un principe de protection et mettre les étudiants en sécurité.

Mme CHAFI : Nous avons refait le point avec France Victimes au début de l'année pour leur expliquer qu'il fallait bien préciser aux étudiants la possibilité de faire remonter les signalements à l'établissement. Les rouages administratifs internes nous ont effectivement fait défaut cette année et probablement les années précédentes. Nous avons choisi de maintenir encore le partenariat avec France Victimes pendant un an, le temps de mettre en place la cellule, car des changements trop rapides seraient difficiles à conduire sans chargée de mission. Ce que vous évoquez est précisément ce qui nous a conduits à pousser la création de cette cellule. Nous sommes d'accord sur la nécessité d'accompagner et de sécuriser les étudiants. Ce sera un travail important de la future chargée de mission, en lien avec les syndicats, les associations et les composantes.

M. THAUVRON : Merci. Ce point était un point d'information et ne fait pas l'objet d'un vote.

5.2 Point d'étape sur la situation du SUAPS

M. THAUVRON : Comme nous nous y étions engagés il y a un mois, nous allons faire un point d'étape sur la situation du SUAPS. Je passe la parole à M. REY.

M. REY : Nous avons été questionnés par plusieurs membres élus de la commission sur l'état du SUAPS. À ce stade, une enquête flash, qui s'apparente à un audit du fonctionnement interne du service, est toujours en cours. Les entretiens viennent de s'achever et le rapport est en cours de rédaction. Il devrait être transmis à la Présidence à la fin du mois, afin de nous aider à identifier les priorités et les modalités à mettre en œuvre pour assurer un fonctionnement administratif plus efficace du SUAPS, ainsi que pour soutenir une politique du sport au sein de l'Université.

Un poste de responsable administratif du SUAPS, de catégorie A, a été créé hors campagne. Il a été présenté en CSA et voté par le CA. Le recrutement est en cours de finalisation. Un candidat a été identifié, mais les dernières discussions sont encore en cours. Le SUAPS a été associé au recrutement, aussi bien dans l'étude des CV que lors de l'entretien, auquel l'un de ses membres a participé. La décision sur ce candidat a été unanime, à la fois du côté de l'administration et de l'équipe enseignante du SUAPS. Nous nous réjouissons de cette nouvelle modalité de fonctionnement.

À la rentrée, le service devrait donc compter trois personnes pour organiser la rentrée administrative du SUAPS.

Concernant les postes enseignants, deux départs à la retraite sont intervenus parmi les six enseignants permanents du SUAPS. Les instances de l'Université ont décidé d'accorder, pour cette année, deux supports de contractuels de catégorie A afin de permettre la réalisation des activités assurées jusqu'alors par les enseignants partis à la retraite. Elles ont également validé le principe selon lequel deux supports d'enseignants seraient mis au concours l'année prochaine, selon le calendrier classique. Le SUAPS doit désormais finaliser les fiches de poste, afin de proposer des enseignements à ces deux contractuels et de pouvoir maintenir, autant que possible, l'offre d'UE malgré le déficit lié à ces deux départs à la retraite.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Le recrutement du cadre A était une demande récurrente de l'équipe du SUAPS. Il est en cours de finalisation. J'ai eu des retours très positifs sur le candidat retenu, qui connaît bien l'Université et le domaine du sport.

M. REY : Pour compléter, **Mme LE HÉNAFF** Virginie, qui assurait la direction par intérim du SUAPS, a indiqué qu'elle souhaitait passer le flambeau. La Présidente a donc nommé M. Benjamin LE GALL comme directeur par intérim. L'objectif est d'organiser, à la rentrée, un conseil des sports permettant de procéder à l'élection du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du SUAPS.

M. GERMAIN : Merci pour cette présentation. Concernant les deux collègues qui vont être recrutés, ce sera pour la rentrée de septembre 2027 ?

M. REY : Non. Les contractuels seront recrutés dès la rentrée 2026 pour couvrir l'année universitaire. Les recrutements d'enseignants du second degré, selon le calendrier classique, interviendront pour une rentrée en 2027. Dès la rentrée 2026, deux personnes supplémentaires viendront donc en appui de l'équipe.

M. GERMAIN : S'agit-il de professeurs du second degré ?

M. REY : Cela peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'une masse salariale permettant de recruter des enseignants du second degré, mais aussi de contractuels disposant, par exemple, de brevets d'État sur certaines disciplines. L'idée pourrait être de leur confier des enseignements de loisirs, afin de décharger les enseignants titulaires du SUAPS et de leur permettre de se consacrer davantage aux enseignements intégrés dans les maquettes. Il s'agit d'une solution transitoire. Le SUAPS peut également réfléchir à deux mi-temps si cela permet de mieux répondre aux besoins, par exemple en distinguant sports collectifs et sports individuels.

M. GERMAIN : Je voudrais m'assurer que les moyens temporaires couvriront bien deux équivalents temps plein.

M. REY : Oui, il s'agira bien de couvrir deux équivalents temps plein.

M. GERMAIN : Je crois savoir qu'un autre départ à la retraite est prévu en septembre 2027. Est-ce anticipé ?

M. REY : Nous n'anticipons un départ que lorsque l'enseignant dépose officiellement sa demande de départ à la retraite, six mois avant. C'est le fait générateur qui permet d'envisager le remplacement. Les enseignants peuvent en effet demander une prorogation. Comme pour les autres enseignants de l'Université, le remplacement s'organise ensuite en fonction du calendrier de la campagne d'emplois : soit un contractuel est proposé pour couvrir le besoin d'enseignement, soit le poste entre directement dans la campagne d'emplois classique.

M. THAUVRON : Merci beaucoup. Ce point était un point d'information et ne fait pas l'objet d'un vote.

6. QUESTIONS DIVERSES

M. THAUVRON : Un point n'était pas inscrit à l'ordre du jour, mais je peux le rajouter : il s'agit des droits différenciés. Nous avons voté une motion il y a un mois et nous avons travaillé sur le dossier, notamment avec les directeurs de composantes et les services centraux.

Des dispositifs transitoires permettront d'exonérer non pas 20 %, comme prévu, mais 30 % des étudiants l'année prochaine. Compte tenu du fait que tous les étudiants actuellement exonérés le resteront l'année prochaine et ne rentreront pas dans le quota des 30 %, nous devrions être en capacité, pour la rentrée 2026-2027, de continuer à appliquer les règles d'exonération de l'UPEC. Ainsi, tous les étudiants en Master, y compris les néo-entrants, seront exonérés, de même que tous les bacheliers des lycées français de l'étranger qui ne sont pas de nationalité communautaire. Cela permet de continuer à appliquer le cadrage UPEC tel qu'il existe jusqu'à présent.

Nous en avons fini avec l'ordre du jour. Aucune question diverse ne nous a été remontée, mais M. GACHOWSKI a une question.

M. GACHOWSKI : Je profite de cette dernière CFVU de la mandature pour intervenir sur le congé menstruel. Cela fait deux ans qu'il est mis en place et effectif, mais je dois encore faire remonter des difficultés, notamment en matière de communication. Le niveau de communication me paraît clairement insuffisant. En début d'année, nous

n'avons eu aucune communication institutionnelle sur ce dispositif. Il est très bien que les associations étudiantes fassent des posts Instagram, mais ce n'est pas leur rôle principal : c'est à l'Université d'informer les étudiants, sur les réseaux sociaux comme sur son site internet, de l'existence du dispositif et de ses modalités d'accès.

Chaque année, des étudiantes qui souffrent de douleurs importantes liées à leurs règles apprennent seulement en mars ou en avril qu'elles peuvent bénéficier du congé menstruel. Ce n'est pas satisfaisant. Sur le site internet, l'information n'est pas suffisamment visible. On tombe surtout sur l'article publié au moment de la mise en place du dispositif, dans lequel l'Université se félicite d'être engagée et inclusive, mais les modalités pratiques ne sont pas assez mises en avant. Ce dispositif est une chance pour nos étudiants. Ce n'est pas un simple outil de communication, mais un vrai outil de santé et de bien-être. Je souhaite donc qu'à la rentrée, une communication digne de ce nom soit mise en place sur ce dispositif essentiel.

Mme BÉNARD : Je suis étonnée par votre remarque, car il existe bien une page intitulée « Congé menstruel à l'UPEC : comment ça fonctionne ? », publiée le 23 février 2026. Nous faisons des mises à jour régulières lorsque des cadrages, des modalités ou des formulaires évoluent.

M. GACHOWSKI : À la rentrée, nous n'avions aucun support à transmettre aux étudiantes. Le dispositif n'était pas encore complètement acquis dans toutes les scolarités. La situation s'est améliorée depuis la moitié de l'année, notamment grâce au SSU, qui peut établir un mot permettant ensuite de faciliter les démarches. Mais, sur l'information générale, ce n'est pas encore satisfaisant. Nous avons surtout l'article annonçant la mise en place du congé menstruel, mais pas une page suffisamment claire sur le fonctionnement du dispositif.

M. REY : Nous travaillons avec la Direction de la communication pour retravailler le site internet et mieux valoriser les engagements sociétaux de l'Université, notamment ce qui a été permis par Érasme, mais pas seulement. Ce sujet peut être intégré à ce travail. Il faudra aussi réfléchir à une communication à la rentrée. Nous avons parfois une logique additive dans notre manière de communiquer : nous ajoutons des informations sans toujours reconstruire une information cohérente du point de vue du parcours étudiant. Il faut mieux distinguer les informations dont les étudiants ont besoin au moment de leur inscription et au début de l'année.

Mme KACI : Merci pour cette remontée. C'est un sujet intéressant, et j'aurais aimé en être informée plus tôt afin que nous puissions travailler dessus. Je suis tout à fait favorable à la mise en place d'un petit groupe de travail avec les associations étudiantes pour réfléchir à la manière de mieux communiquer auprès des étudiants. Nous pourrions faire remonter ces propositions à la Direction de la communication, notamment pour les réseaux sociaux. Nous sommes également en discussion pour moderniser le compte Instagram. N'hésitez pas à m'envoyer des mails sur ce sujet.

M. THAUVRON : Merci. Y a-t-il une dernière question diverse ?

Mme KACI : J'ai été informée ce matin d'une difficulté concernant la Faculté de santé. Il semblerait qu'il n'y ait plus de sécurité à la bibliothèque universitaire, et il aurait été indiqué aux étudiants qu'il s'agissait d'un problème budgétaire. Je voulais savoir si vous aviez des informations à ce sujet.

M. THAUVRON : Je découvre ce sujet. Je suis étonné qu'il puisse y avoir un problème budgétaire sur le domaine de la sécurité. Je vous invite à m'envoyer un mail afin que je puisse me renseigner.

Mme FRENKIEL : Si vous pouvez rester avec nous à l'issue de cette séance, nous souhaitons proposer un moment de théâtre forum sur les temps universitaires. Il s'agit de saynètes qui avaient été créées pour un atelier au ministère, avec des personnels et des étudiants de l'UPEC. Il était important pour nous que ce temps puisse avoir lieu à la fin de la CFVU. Un buffet est également prévu pour les personnes qui restent.

Je souhaite aussi faire le lien avec la Convention citoyenne étudiante. Le théâtre forum est un outil que nous utilisons depuis plusieurs années dans le cadre de cette convention. Nous sommes en train de finaliser l'organisation de la prochaine convention, qui aura lieu à la rentrée, à partir de la fin du mois de septembre, sur trois campus : Créteil, Sénart et Fontainebleau. La thématique choisie par les étudiants à l'issue de la convention de l'an dernier est la santé, avec un grand focus sur la santé mentale. Dans la lignée des conventions citoyennes étudiantes précédentes, nous parlerons également de santé et précarité, de VSS, dans la mesure où les violences sexistes et sexuelles ont un impact sur la santé mentale des étudiants, ainsi que des liens entre santé et environnement. Si ces thématiques vous intéressent, n'hésitez pas à nous écrire.

M. REY : Je souhaite remercier **M. THAUVRON**, ainsi que l'ensemble de la Direction des études et de la vie étudiante, pour le plaisir que nous avons eu à travailler avec lui au cours de cette mandature. Puisqu'il s'agit de sa dernière CFVU, je tiens à le remercier pour son engagement.

M. THAUVRON : Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h27.